



Monsieur le Directeur,

C'est au nom des trois représentations syndicales locales - FO, CGT et UNSA - que je vous fais lecture de la déclaration suivante :

Les organisations syndicales n'ont eu de cesse d'alerter les ministères sur les réformes et réorganisations qui se succèdent à un rythme effréné, sans aucune autre cohérence que la volonté de répondre aux injonctions libérales de réduction du service public et de ses dépenses, sans aucune préoccupation du service rendu aux citoyens, ni aux conséquences sur la vie des agents.

Au niveau national, de nombreuses actions ont été menées pour combattre les avatars de toutes ces réformes qui ne visent qu'à maîtriser et diminuer les dépenses publiques, mais pas seulement :

- Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), dont l'objectif est d'individualiser le régime indemnitaire sans la moindre volonté d'égalité de traitement et d'amélioration de la rémunération des agents
- Les difficultés d'application du parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR).

De plus, les ministères actaient en début d'année 2016, dans le cadre du PPCR, une volumétrie de promotions de la catégorie C vers la catégorie B et de la catégorie B vers la catégorie A qu'ils ne sont pas en mesure de respecter aujourd'hui.

Nous condamnons l'échec des ministres dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de requalification sans ambition qui ne répond pas aux besoins identifiés par l'administration elle-même de nécessaire reconnaissance des personnels par l'accès à la catégorie supérieure. Ce plan a suscité énormément d'espoir, il n'engendrera qu'amertume et déception dans les services par le peu de promotions obtenues et des effets négatifs signalés du PPCR en matière d'inversion de carrière.

Nous avons fait part de toute la colère des personnels à notre administration, mais force est de constater que le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le Ministère du logement et de l'habitat durable sont restés sourds à nos revendications, pire encore, ils perdent le peu d'arbitrages qu'ils acceptent de défendre auprès de la Fonction publique.

Nous ne sommes pas opposés aux évolutions du service public, mais à la condition que celles-ci se fassent au bénéfice des usagers, n'aillent pas à l'encontre des intérêts des personnels, et dans le souci de préserver les valeurs républicaines.

---

La situation dégradée au niveau de nos ministères et de leurs instances semble inspirer la direction de la DDT 60. En terme d'affichage et au vu du calendrier annuel programmant les rendez-vous entre la direction et les instances syndicales, il nous avait semblé qu'une volonté de concertation serait de mise.

Malheureusement au terme de cette année 2016, il est regrettable de constater que le bilan est bien maigre. La concertation n'existe pas, elle laisse place au mieux à de l'information parcimonieuse, tardive, voire impossible à obtenir. Au sein des instances, les représentants du personnel ont parfois été traités, selon le cas avec suffisance voire dans la provocation. Nous ne pouvons que constater que la direction porte un intérêt tout relatif à ses agents pour ce qui est de leur qualité de vie ou de leur déroulement de carrière. Les réorganisations successives, le climat de morosité actuel ont pour effet d'exposer de plus en plus les personnels aux risques psycho-sociaux. Nos interpellations répétées à ce sujet, ne trouvent que peu ou pas d'écho. Quant à certains sujets, le « botter en touche » est la règle.

Par exemple, au niveau du RIFSEEP, il s'avère que la Direction ajoute à un projet complexe et difficile à appréhender, une complète opacité sur le traitement réservé aux agents de la DDT 60. En effet, nos trois organisations ont demandé à travailler avec la Direction pour garantir à chaque agent le maintien de son salaire. Nous nous sommes rendus compte que le Directeur ne souhaitait pas agir en concertation avec les représentants du Personnel. Nous avons réclamé les informations de base, y compris un calendrier de travail, une méthode partagée ainsi qu'être associés au classement des agents dans les différents groupes. Le Directeur fait la « sourde oreille ».

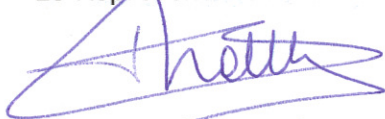
Autre exemple, nous n'avons toujours pas formellement en Comité Technique, une information sur l'arrivée d'agents provenant d'autres administrations (DIRECCTE) dans nos locaux, comme les représentants du Personnel l'avaient demandé. L'arrivée de ces agents extérieurs a par conséquent été organisée depuis plusieurs mois sans consultation du Comité Technique. Ce n'est pas la première fois que cette opacité existe sur les locaux, rappelez-vous du projet de salle de réunion rue Racine.

Cette situation navrante que nous déplorons doit prendre fin.

En conclusion, l'ensemble des représentants de la CGT, de FO et de l'UNSA ont décidé, d'un commun accord, de ne pas siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et au Comité Technique de ce 22 novembre 2016.

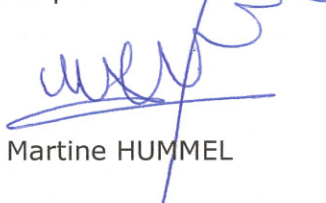
Nous vous informons que cette déclaration sera transmise à nos organisations nationales respectives et à nos ministères de tutelle.

Le Représentant FO



Nick ROUSSEAU

La Représentante CGT



Martine HUMMEL

La Représentante UNSA



Anne LEROY